

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE REMPLACEMENT DES TÉLÉSKIS DU GLACIER DE LA GIROSE PAR UN TÉLÉPHÉRIQUE SUR LA COMMUNE DE LA GRAVE

### ARTICLE 1

Par arrêté municipal n° 2022-139 en date du 24 novembre 2022, Monsieur le Maire de la commune de La Grave a prescrit une enquête publique environnementale concernant le projet de remplacement des téléskis du glacier de la Girose par un téléphérique.

### ARTICLE 2

Monsieur Yves LARNAUDIE, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision n° E22000086/13 du 20 octobre 2022.

### ARTICLE 3

L'enquête publique se déroulera en Mairie de LA GRAVE, du **lundi 19 décembre 2022** au **vendredi 20 janvier 2023 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit tous les jours de la semaine de 09h30 à 11h30, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de La Grave à l'adresse <https://lagrave-lameije.fr/siteMairie/enquetes-publiques/>.

### ARTICLE 4

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête publique mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de La Grave
- Par courriel à l'adresse suivante [enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)
- Par courrier à l'attention du Commissaire enquêteur, à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique :

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Mairie de La Grave  
RD 1091  
05320 LA GRAVE

La date limite de réception des courriers adressés au Commissaire enquêteur est fixée au dernier jour de l'enquête publique soit le vendredi 20 janvier 2023 à 17h00.

### ARTICLE 5

Le Commissaire enquêteur assurera les permanences suivantes à la mairie de La Grave :

- Le lundi 19 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 10 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 20 janvier 2023 de 14h00 à 17h00

Si une permanence ne pouvait être assurée, en raison d'une fermeture du Col du Lautaret, sa date de report vous sera communiquée par affichage, liste de diffusion et site internet de la mairie de La Grave.

### ARTICLE 6

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés sur les départements des Hautes-Alpes et Isère (Dauphiné05/38 et Alpes Midi).

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune de La Grave <https://lagrave-lameije.fr/siteMairie/enquetes-publiques/>.

Un affichage de cet avis sera également effectué à la mairie de La Grave et sur les lieux habituels réservés à cet effet, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

### ARTICLE 7

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie et seront publiés sur le site internet de la commune de La Grave pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Fait à LA GRAVE, le 24.11.2022

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

